

La présente constitue une autorisation spéciale de la directrice pour des fins de recherche scientifique au parc national d'Opémican. Elle est valide pour les personnes figurant sur ce document selon les conditions mentionnées.

Les titulaires de cette autorisation doivent avoir en leur possession et visible dans leur véhicule, en tout temps, une copie de l'entente et la présenter sur demande. De plus, ils doivent se conformer à la liste des activités autorisées, à la loi et au règlement sur les parcs.

En vertu de la Loi sur les parcs, la directrice peut modifier ou annuler cette autorisation en tout temps.

Titre du projet	Projet Onimiki – Inventaire des chiroptères le long de la rivière Kipawa
Nom	Cima
Adresse	501-1190B, rue de Courchevel, Lévis, QC, G6W 0M6
Courriel	Jean-Francois.Lafond@cima.ca
Participants	François Fabianek
Date	Du 22 septembre au 6 octobre 2022 Du 1 ^{er} juin au 31 juillet 2023
Lieu	Parc national d'Opémican – Secteur de la rivière Kipawa
Le ou les titulaires sont autorisés à	<ul style="list-style-type: none">➔ Accéder gratuitement au parc pour les fins des projets ;➔ Sortir des sentiers balisés➔ Installer des équipements d'écoute afin de récolter les données
Conditions à respecter	<ol style="list-style-type: none">1. Informer la directrice, Carine Bergeron, et Sarah Lavoie, coordonnatrice de la conservation et de l'éducation, de toute modification au projet;2. Ne pas laisser de trace visible de leur passage;3. Ne pas porter atteinte à la sécurité des visiteurs (véhicules stationnés aux endroits prévus, matériel laissé dans les secteurs fréquentés, etc.);4. Remettre au parc un rapport d'activité, incluant la localisation des sites d'installation;5. Remettre au parc les résultats des recherches;6. Remettre au parc une copie des publications associées au projet s'il y a lieu.



Carine Bergeron
Directrice

Signé à Témiscaming, le 19 septembre 2022